

Entrepreneurs Euribor 2026_

Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels

Communication à caractère promotionnel.

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie¹ et une garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique, ci-après le « titre » ou le « produit ».

La formule de remboursement décrite dans ce document (et donc la garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique) s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

Code ISIN_ FRSG00017HZ6

Durée d'investissement conseillée_ 12 ans (hors cas de remboursement anticipé automatique).

Période de commercialisation_ Du 07/01/2026 au 07/04/2026 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 07/04/2026.

Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « taux ».

Éligibilité_ Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Épargne Retraite Individuel – « PERIn »)².

Titre de créance émis par SG Issuer³, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer³ et de Société Générale.

PRODUIT POUVANT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE ET PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE¹.

1. L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

2. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

3. Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg SA, elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 30/12/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.


S I L E X

.Objectifs d'investissement

L'investisseur est exposé au marché des taux EUR par le biais d'une indexation du produit au taux Euribor 12 mois. Le remboursement du produit « Entrepreneurs Euribor 2026 » est conditionné à l'évolution de ce taux.

Le produit « Entrepreneurs Euribor 2026 » présente les caractéristiques suivantes :

- À l'échéance des 12 ans et en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, **un remboursement du capital initial**, quelle que soit l'évolution du taux Euribor 12 mois¹ à la date de constatation finale, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
- **Un mécanisme de remboursement anticipé automatique à l'issue des trimestres 4 à 47**, si, à la date de constatation trimestrielle, du trimestre 4 à 47, le taux Euribor 12 mois¹ est **inférieur ou égal à 1,85%**.
- **Un coupon conditionnel trimestriel de 1,75%** sera mis en mémoire et versé soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas si, à la date de constatation trimestrielle, du trimestre 1 à 48, le taux Euribor 12 mois¹ est **inférieur ou égal à 2,50%**, soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 7,00%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 5,93%.
- Si le taux Euribor 12 mois¹ est **strictement supérieur à 2,50%** :
 - À l'une des dates de constatation, du trimestre 1 à 47, le coupon conditionnel au titre du trimestre observé n'est pas mis en mémoire.
 - À la date de constatation finale, à l'issue du trimestre 48, le coupon conditionnel au titre du trimestre n'est pas versé.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 07/04/2026 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Entrepreneurs Euribor 2026 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 07/04/2026 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Le produit « Entrepreneurs Euribor 2026 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Entrepreneurs Euribor 2026 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé.

¹ Le taux Euribor 12 mois est observé aux dates de constatation trimestrielle du taux. Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.



.Avantages Inconvénients.

Avantages_

- À l'issue des trimestres 1 à 48, si à la date de constatation trimestrielle¹, le taux Euribor 12 mois¹ est **inférieur ou égal à 2,50%**, un coupon conditionnel de 1,75%² sera mis en mémoire et versé soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé et dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance, ce dernier bénéficie du remboursement de son capital initial, quelle que soit l'évolution du taux Euribor 12 mois¹ à la date de constatation finale (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
- À l'issue des trimestres 4 à 47, si à l'une des dates de constatation trimestrielle¹, le taux Euribor 12 mois¹ est **inférieur ou égal à 1,85%**, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. l'investisseur reçoit², le capital initial majoré d'un coupon conditionnel de 1,75% au titre du trimestre écoulé, ainsi que les éventuels coupons conditionnels mis en mémoire. Le Taux de Rendement Annuel Brut² maximum est alors de 7,00% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net³ de 5,93%.

Inconvénients_

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- Si le taux Euribor 12 mois¹ est strictement supérieur à 2,50% :
 - À chaque date de constatation, du trimestre 1 à 47, le coupon conditionnel au titre du trimestre observé n'est pas mis en mémoire.
 - À la date de constatation finale, au trimestre 48, le coupon conditionnel pour ce trimestre n'est pas versé.
- Le produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé au seul taux Euribor 12 mois.
- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).**
- Dès que le mécanisme de remboursement automatique anticipé est déclenché, l'investisseur ne bénéficie plus des coupons pour les trimestres restants.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 48 trimestres.

¹ Le taux Euribor 12 mois est observé aux dates de constatation trimestrielle du taux. Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

² Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux du taux Euribor 12 mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

³ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

. Détails du mécanisme de remboursement

Mécanisme de versement du coupon conditionnel

Du trimestre 1 à 48, à chaque date de constatation trimestrielle¹, si le taux Euribor 12 mois est **inférieur ou égal à 2,50%**, le produit met en mémoire² :

Un coupon trimestriel de 1,75%
versé soit à la date de remboursement anticipé automatique soit à la date d'échéance selon les cas

Sinon, si le taux Euribor 12 mois est **strictement supérieur à 2,50%**, le coupon conditionnel dû au titre du trimestre n'est pas mis en mémoire.

Mécanisme de remboursement anticipé automatique

À l'issue des trimestres 4 à 47, à chaque date de constatation trimestrielle¹, dès que le taux l'Euribor 12 mois **est inférieur ou égale à 1,85%**, un mécanisme de remboursement est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit² alors à la date de remboursement anticipé¹ :

Le capital initial
+
Le coupon conditionnel de 1,75% dû au titre du trimestre
+
Le(s) éventuel(s) coupon(s) conditionnel(s) mis en mémoire (définis ci-dessus)
(Taux de Rendement Annuel Brut² maximum de 7,00% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net³ de 5,93%)

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale (31/03/2038), si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été déclenché, on constate le niveau du taux Euribor 12 mois.

Si le taux Euribor 12 mois est **inférieur ou égal à 2,50%**, l'investisseur reçoit² le 07/04/2038 :

Le capital initial
+
Le coupon conditionnel de 1,75% au titre du trimestre 48 (défini ci-contre)
+
Le(s) éventuel(s) coupon(s) conditionnel(s) mis en mémoire (définis ci-contre)
(Taux de Rendement Annuel Brut² maximum de 5,21% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net³ de 4,16%)

Sinon, si le taux Euribor 12 mois est **strictement supérieur à 2,50%**, l'investisseur reçoit² le 07/04/2038 :

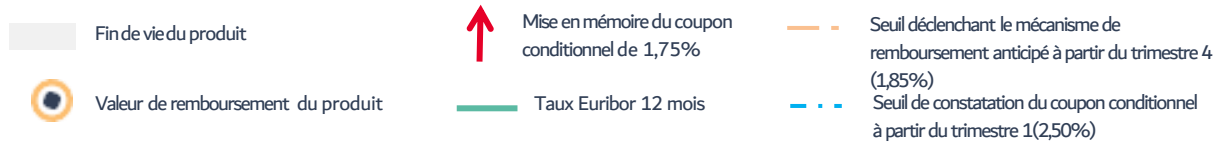
Le capital initial
+
Le(s) éventuel(s) coupon(s) conditionnel(s) mis en mémoire (définis ci-contre)
(Taux de Rendement Annuel Brut² compris entre 0,00% et 5,13%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net³ compris entre -1,00% et 4,07%)

¹ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

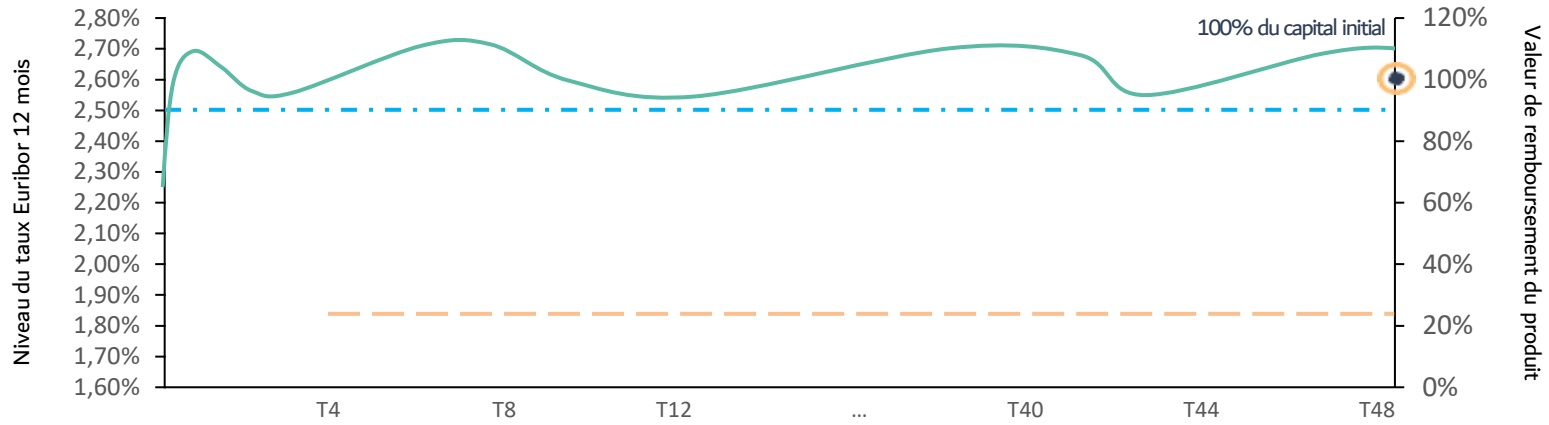
² Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux Euribor 12 mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

³ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

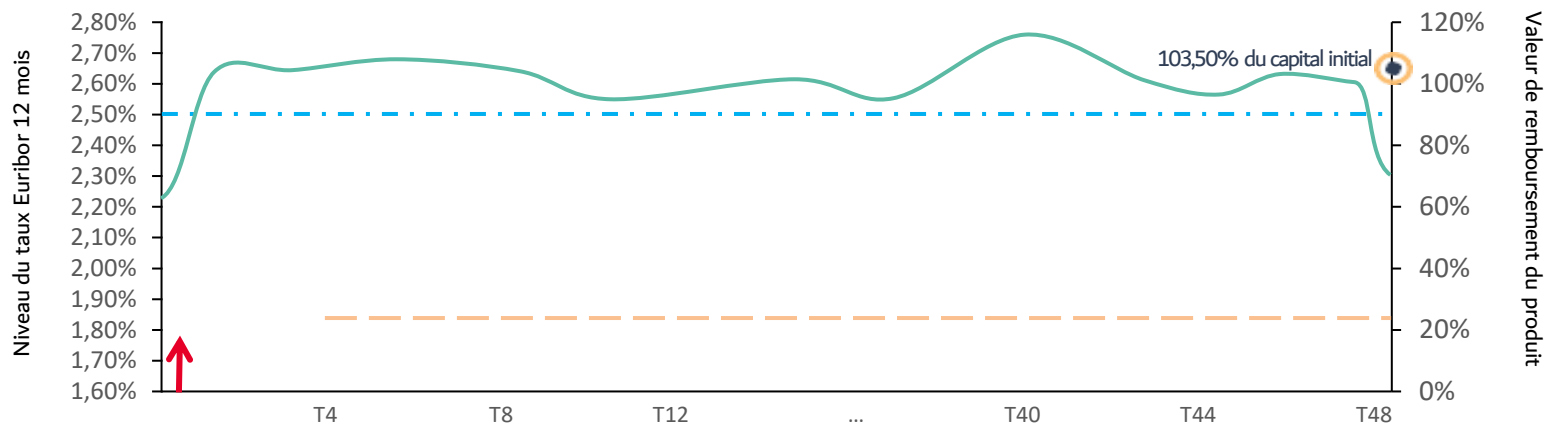
. Illustrations



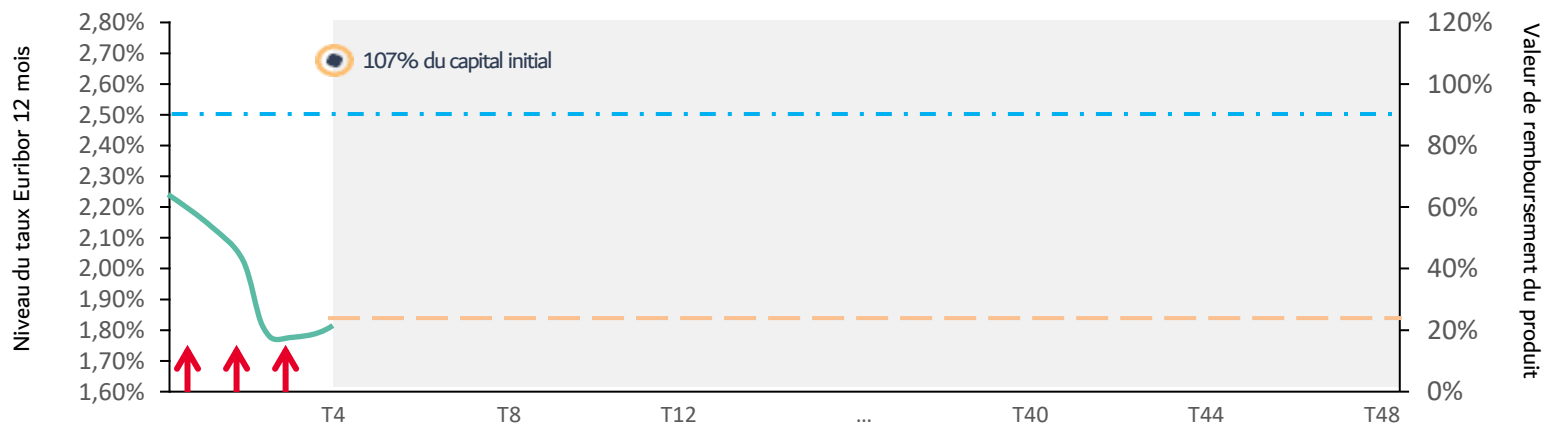
Scénario défavorable : Niveau haussier à la date de constatation finale



Scénario médian : Niveau stable à la date de constatation finale



Scénario favorable : Niveau baissier à la date de constatation du trimestre 4



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

. Illustrations

Scénario défavorable : Niveau haussier à la date de constatation finale

- À chaque date de constatation trimestrielle, du trimestre 1 au trimestre 47, le taux EURIBOR 12 mois est strictement supérieur à 2,50%. **Aucun coupon conditionnel n'est mis en mémoire au titre de ces trimestres.**
- À chaque date de constatation trimestrielle, du trimestre 4 au trimestre 47, le taux Euribor 12 mois est strictement supérieur à 1,85%. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À la date de constatation finale, le taux Euribor 12 mois est strictement supérieur à 2,50% (soit 2,70% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit¹ alors, à la date d'échéance, son capital initial uniquement, soit 100,00%.** Le Taux de Rendement Annuel Brut¹ est alors de 0,00%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net² de -1,00%.

Scénario médian : Niveau stable à la date de constatation finale

- À la première date de constatation trimestrielle, le taux EURIBOR 12 mois est inférieur ou égal à 2,50% (soit 2,30% dans cet exemple). **Le produit met alors en mémoire¹ un coupon conditionnel de 1,75% à l'issue de ce trimestre.**
- À chaque date de constatation trimestrielle, du trimestre 2 à 47, le taux Euribor 12 mois est strictement supérieur à 2,50%. **Aucun coupon conditionnel n'est mis en mémoire au titre de ces trimestres.**
- À chaque date de constatation trimestrielle, du trimestre 4 au trimestre 47, le taux EURIBOR 12 mois est strictement supérieur à 1,85%. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À la date de constatation finale, le taux EURIBOR 12 mois est inférieur ou égal à 2,50% et se maintient donc en dessous du seuil de versement du coupon conditionnel. **L'investisseur reçoit¹ alors, à la date d'échéance, le capital initial majoré du coupon conditionnel de 1,75% dû au titre du trimestre 48 ainsi que le coupon conditionnel de 1,75% mis en mémoire au titre du trimestre 1, soit 103,50% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut¹ est alors égal à 0,29%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net² de -0,72%.

Scénario favorable : Niveau baissier à la date de constatation du trimestre 4

- À chaque date de constatation trimestrielle, du trimestre 1 au trimestre 3, le taux EURIBOR 12 mois est inférieur ou égal à 2,50%. **Le produit met alors en mémoire¹ un coupon conditionnel de 1,75% à l'issue de chacun de ces trimestres.**
- À l'issue du trimestre 4, à la date de constatation trimestrielle, le taux Euribor 12 mois (soit 1,80% dans cet exemple) est inférieur ou égal à 1,85%. **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors, à la date de remboursement anticipé correspondante, le capital initial majoré du coupon conditionnel de 1,75%¹ dû au titre du trimestre 4 ainsi que les coupons conditionnels de 1,75% mis en mémoire au titre des trimestres 1 à 3, soit 107,00% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut¹ est alors égal à 7,00%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net² de 5,93%.

¹ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux du taux Euribor 12 mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

² Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.



.Présentation du sous-jacent

Zoom sur le taux Euribor 12 mois _

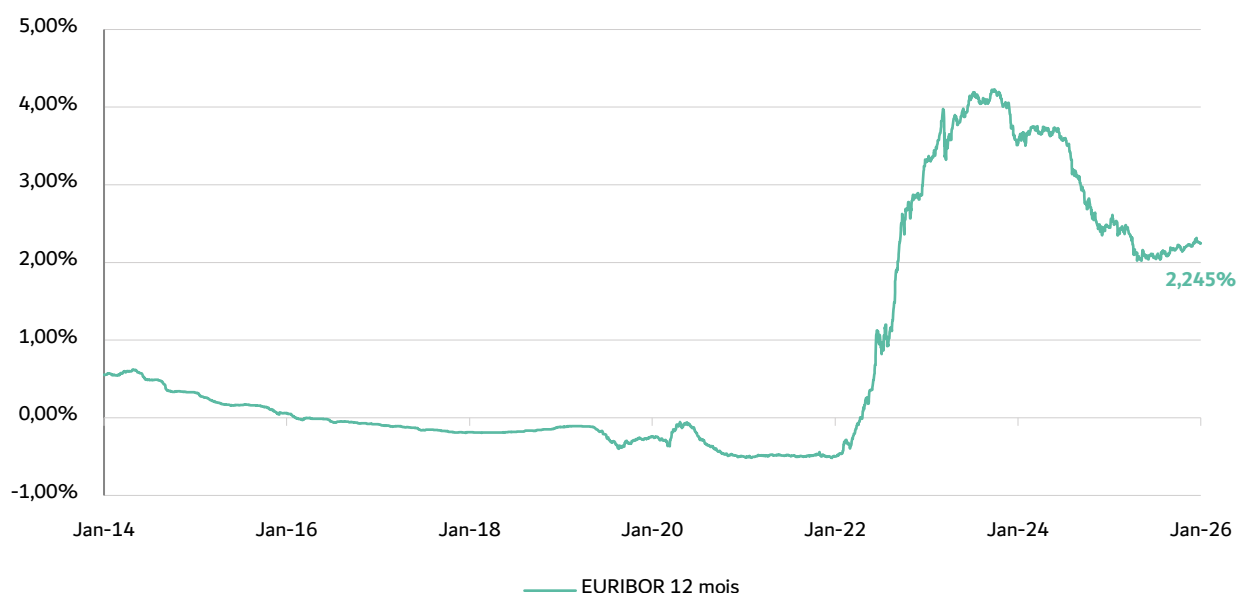
Le taux EURIBOR (« Euro Interbank Offered Rate ») est l'un des principaux taux de référence auquel les établissements financiers se prêtent de l'argent sur le marché interbancaire de la zone Euro. Il s'agit du taux moyen auquel les banques peuvent obtenir des fonds sur le marché des prêts interbancaires à court terme et en euros.

Le taux d'intérêt Euribor 12 mois est le taux d'intérêt auquel une sélection de banques européennes se prêtent des fonds libellés en euros et dont les emprunts ont une échéance de 12 mois.

Pour plus d'informations sur le taux Euribor 12 mois, veuillez consulter le lien suivant :

<https://www.boursorama.com/bourse/taux/cours/2xERB1A/>

Niveaux historiques du taux Euribor 12 mois_



Source : Bloomberg, au 02/01/2026. LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DEMARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



. Principales caractéristiques financières

Type	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 30/12/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FRSG00017HZ6
Sous-jacents	Taux EURIBOR 12 mois (tel qu'observé à 11h du matin, heure de Francfort sur la page Reuters - EURIBOR1YD ; Code Bloomberg : EUR012M).
Éligibilité	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel –« PERIn »).
Offre au Public	France
Protection du capital	Garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale.
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Date d'émission	07/04/2026
Date d'échéance	07/04/2038
Période de commercialisation	Du 07/01/2026 au 07/04/2026. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 07/04/2026. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite.
Dates de constatation trimestrielle du taux	30/06/2026 ; 30/09/2026 ; 30/12/2026 ; 31/03/2027 ; 30/06/2027 ; 30/09/2027 ; 31/12/2027 ; 31/03/2028 ; 30/06/2028 ; 02/10/2028 ; 29/12/2028 ; 29/03/2029 ; 02/07/2029 ; 01/10/2029 ; 28/12/2029 ; 01/04/2030 ; 01/07/2030 ; 30/09/2030 ; 30/12/2030 ; 31/03/2031 ; 30/06/2031 ; 30/09/2031 ; 30/12/2031 ; 31/03/2032 ; 30/06/2032 ; 30/09/2032 ; 31/12/2032 ; 31/03/2033 ; 30/06/2033 ; 30/09/2033 ; 02/01/2034 ; 31/03/2034 ; 30/06/2034 ; 02/10/2034 ; 29/12/2034 ; 02/04/2035 ; 02/07/2035 ; 01/10/2035 ; 28/12/2035 ; 31/03/2036 ; 30/06/2036 ; 30/09/2036 ; 30/12/2036 ; 27/03/2037 ; 30/06/2037 ; 30/09/2037 ; 30/12/2037 ; 31/03/2038
Dates de paiement des coupons conditionnels	Soit à la date de remboursement anticipé automatique, soit à la date d'échéance selon les cas.
Dates de remboursement anticipé automatique	07/04/2027 ; 07/07/2027 ; 07/10/2027 ; 07/01/2028 ; 07/04/2028 ; 07/07/2028 ; 09/10/2028 ; 08/01/2029 ; 09/04/2029 ; 09/07/2029 ; 08/10/2029 ; 07/01/2030 ; 08/04/2030 ; 08/07/2030 ; 07/10/2030 ; 07/01/2031 ; 07/04/2031 ; 07/07/2031 ; 07/10/2031 ; 07/01/2032 ; 07/04/2032 ; 07/07/2032 ; 07/10/2032 ; 07/01/2033 ; 07/04/2033 ; 07/07/2033 ; 07/10/2033 ; 09/01/2034 ; 11/04/2034 ; 07/07/2034 ; 09/10/2034 ; 08/01/2035 ; 09/04/2035 ; 09/07/2035 ; 08/10/2035 ; 07/01/2036 ; 07/04/2036 ; 07/07/2036 ; 07/10/2036 ; 07/01/2037 ; 07/04/2037 ; 07/07/2037 ; 07/10/2037 ; 07/01/2038
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1,00% de la Valeur Nominale.
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,50% du montant des Titres effectivement distribués. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 07/04/2026 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Finalyse.
Publication de la valorisation des Titres	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les jours et tenu à la disposition du public en permanence.

. Informations importantes

Facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.** Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Dans un contexte de tensions géopolitiques, l'évolution future des marchés financiers peut être très incertaine. Dans ces circonstances, les investisseurs devraient conduire une analyse approfondie des risques et des bénéfices potentiels de leurs décisions d'investissement, en tenant compte de ce contexte particulier. Les facteurs de risque sont notamment :

Les facteurs de risque sont notamment :

Risque lié à l'inflation : Si le niveau d'inflation est élevé pendant la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant qu'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance ou en cas de remboursement anticipé. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'émetteur : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Disponibilité du Prospectus

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 05/01/2026, se rattachant au prospectus de base en date du 12/06/2025, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme au Règlement (UE) 2017/1129. Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », et/ou le site de la Bourse de Luxembourg (<https://www.luxse.com>) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse « https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Programme%20d_émission%20de%20titres%20de%20créance_12.06.2025 ». Les Conditions Définitives d'Émission sont disponibles à l'adresse « http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/FRSG00017HZ6 ». Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboulement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux États-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des États-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des États-Unis tel que défini à la Règle 902(k)1 de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des États-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des États-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)1(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des États-Unis" (« Non-United States persons »), sera considérée comme une personne ressortissante des États-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des États-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en œuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base. **Agrément :** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Commercialisation dans le cadre d'un contrat d'assurance vie : Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmmarkets.com>.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/>



www.silex-partners.com

PARIS

GENÈVE

ZURICH

LUGANO

LUXEMBOURG

MONACO

LONDRES

SILEX Finance _ 32 rue de Monceau, 75008 PARIS _ +33 1 83 75 72 77 _ silexfi@silex-partners.com

Disclaimer

Article promotionnel. Ce document ainsi que toute information y afférente sont destinés à être distribués uniquement aux personnes concernées. Le destinataire ne doit ni modifier, ni le copier/plagier, ni agir en s'appuyant sur ce document, sans autorisation préalable de SILEX. Ce contenu n'est pas destiné à être une sollicitation ni une offre de service, il a uniquement pour objet d'informer les investisseurs potentiels. La préparation des informations fournies dans le présent document se fait avec un niveau élevé de soins. Néanmoins, des erreurs sont possibles. Le destinataire de ce document est invité à s'enquérir des conseils de professionnels afin de discuter des risques encourus avec les entreprises décrites dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les références à certains titres et instruments financiers sont données à titre d'illustration uniquement. SILEX suppose que tous les utilisateurs comprennent les risques liés aux activités décrites dans le présent document. SILEX se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu et les termes de ce document. Tous droits réservés.

Les sociétés de gestion mentionnées dans ce document le sont à but purement illustratif. Les instruments financiers présentés sont utilisés à titre d'exemple. SILEX ne conseille ni n'incite en aucune manière à l'investissement dans les produits financiers présentés dans ce document. © 2024 SILEX FINANCE Tous droits réservés.

